

Rapport n°4

Parc naturel régional de Lorraine
Comité Syndical

Réunion du 03 octobre 2024

RAPPORT DU PRESIDENT

Vocation 2 - Un territoire qui participe à l'attractivité de la Lorraine / Objectif stratégique 2.3 : Constituer un territoire d'accueil intégré à celui de la Grande Région / Objectif opérationnel 2.3.1 : Participer à la construction d'une destination touristique durable en Lorraine

Objet : Organisation des Rencontres nationales des guides nature au Parc animalier de Sainte-Croix à Rhodes – Frais d'inscriptions

Par convention, le Parc naturel régional de Lorraine est délégataire de la marque Qualité Tourisme - Qualinat sur sa Destination pour ce qui relève de la filière guides nature.

Depuis 2018, l'association Qualinat organise des Rencontres nationales qui ont pour objectif de constituer un lieu d'échange technique entre guides nature issus de toute la France. Après avoir été organisées en 2018 dans le Pnr de la Brenne, en 2019 dans le Pnr du Golfe du Morbihan, en 2021 en Baie du Mont-Saint-Michel et en 2023 à Orléans, l'association Qualinat a sollicité le Pnr de Lorraine pour l'édition 2024 qui se déroulera du 12 au 14 novembre 2024.

Le PnrL a proposé d'organiser ces Rencontres nationales sur le site du Parc animalier de Sainte-Croix à Rhodes.

Le budget de cette opération s'élève à 20 000 TTC dont les coûts comprennent :

- La privatisation du site (habituellement fermé à cette période de l'année).
- Les frais d'hébergement à la Grange aux Coyottes (incluant la de séjour), de restauration collective, d'accès au site (assurance incluse) et de location de salle.
- La visite guidée du Parc animalier.

La totalité de ces frais sera répartie de façon forfaitaire auprès des participants à hauteur maximale de 227 € par personne pour la durée du séminaire. Le PnrL apporte une contribution financière limitée à 10 000 €. Les dépenses sont inscrites au titre du Programme d'actions 2023 (action 23-27).

À la suite de la réception des bulletins d'inscription, le service financier du PnrL émettra un titre de recette à destination des participants pour un montant correspondant aux prestations choisies et indiquées dans le bulletin d'inscription. Ces derniers devront régler leur participation selon les modalités indiquées sur l'avis de paiement.

Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

-D'APPROUVER la prise en charge par le Parc naturel régional de lorraine des frais correspondants à l'organisation des Rencontres nationales des guides nature au Parc animalier de Sainte-Croix,
-D'AUTORISER le Président à émettre les titres de recette auprès des participants,
- D'AUTORISER le Président du Syndicat Mixte à prendre toutes mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le Président
Jérôme END

